

Sanofi-aventis obtient l'autorisation pour l'acquisition de Genzyme

Compte Test - 2010-10-20 20:27:00 - Vu sur pharmacie.ma

Paris, France - Le 20 octobre 2010 - Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN et NYSE: SNY) annonce aujourd'hui avoir obtenu l'autorisation des autorités de la concurrence américaines sur l'acquisition proposée de Genzyme Corporation (NASDAQ: GENZ), à la suite de l'expiration du délai imposé par le Hart-Scott Rodino Antitrust Improvements Act de 1976, tel que modifié (« HSR Act »). Le 4 octobre 2010, sanofi-aventis a initié une offre publique d'achat en vue de l'acquisition de l'intégralité des actions ordinaires en circulation de Genzyme au prix de \$69 par action en numéraire. L'expiration du délai imposé par le HSR Act constitue une étape nécessaire à la réalisation de la condition de l'offre publique d'achat relative à l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence. L'offre publique d'achat reste soumise aux autres conditions décrites dans l'Offre d'achat qui a été déposée auprès de la United States Securities and Exchange Commission le 4 octobre 2010. (Source: Site de sanofi-aventis)